

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 17 juillet 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 8, 9 et 10 juillet 2013**

**2013 DAC 580** Subvention (1.500 euros) à l'Association Village Losserand amis du patrimoine (14e)

**Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le Projet de délibération, en date du 25 juin 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association Village Losserand amis du patrimoine;

Vu l'avis du conseil du 14e arrondissement, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Danièle POURTAUD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 1.500 euros est allouée à l'Association Village Losserand amis du patrimoine, 22 rue Deparcieux MDA 14 BP29 75014 Paris, au titre de 2013. 56402 / 2013\_07124

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013 nature 6574, rubrique 324, ligne VF400002 ; Provision pour subventions de fonctionnement au titre du Patrimoine